

VOLUME NO. 5

LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET AVIS PUBLICS

COLLECTE DE SANG DES LÉRYVERAINS - 2023

Rejoignez-nous le **jeudi 19 Octobre 2023** pour une opportunité de faire une différence significative. Notre collecte de sang se déroulera de **9 h 30 à 16 h 30** à la **Salle Adolphe Leduc** à l'**Hôtel de ville de Léry**, 1, rue de l'Hôtel-de-ville, Ville de Léry (Québec) J6N 1E8.

Chaque don de sang compte énormément et peut sauver des vies. Pas besoin de réserver, il vous suffit de vous présenter sur place. Pour plus d'infos sur l'éligibilité, consultez le site d'Héma-Québec: (<https://www.hema-quebec.qc.ca>)

Faites preuve de solidarité envers votre communauté. Partagez cette information pour élargir notre impact positif. Ensemble, faisons une différence et offrons de l'espoir à ceux dans le besoin.



HÉMA-QUÉBEC

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE LA VILLE DE LÉRY

Amateurs de produits frais et locaux, préparez-vous pour une sortie le 15 octobre 2023 de 9h à 14h au marché des producteurs de la Ville de Léry!

Situé sur le stationnement de l'hôtel de ville au 1 rue de l'hôtel de ville à Léry, cet événement incontournable promet de vous faire découvrir la richesse des saveurs de la région.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service des loisirs au 450-692-6861 au poste 230.

Au plaisir de vous y voir !

MADA: POPOTE ROULANTE, UN SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À PRIX ABORDABLES À DOMICILE.

Votre condition temporaire ou permanente vous empêche de préparer vos repas vous même.

Vous aimeriez utiliser le service de livraison de repas à domicile.

Communiquez avec nous au 450-692-6861, poste 305 ou à mada@lery.ca



Épluchette de blé d'inde.

et soirée spectacle!

**REPORT AU 23 SEPTEMBRE
DE 14 H À 19 H**

AU PARC MULTIFONCTIONNEL DE LÉRY

BLÉ D'INDE ET HOT DOG GRATUIT

CONSOMMATIONS À VOS FRAIS
(EAU, LIQUEURS, BIÈRES, VIN, ECT.)

ARGENT COMPTANT UNIQUEMENT

Prestation musicale

VILLE DE
LÉRY

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

DE LA
VILLE DE
LÉRY

FRUITS ET LÉGUMES,
MICROPOUSSES,
CAFÉ,
PRODUITS DU QUÉBEC
ET PLUS ENCORE

**DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023
DE 9H À 14H**

LIEU: STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - LÉRY
STATIONNEMENT AU LONG DU CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS



VENDREDI 13 OCTOBRE 2023, DE 15H00 À 19H00.
DÉPART EN CONTINU DE 15H00 À 18H00 DEVANT
L'HÔTEL DE VILLE.

- 2 PARCOURS POSSIBLES (5 OU 2 KM)
- COLLATIONS ET BOISSONS OFFERTES.



POUR + D'INFOS: 450-692-6861, POSTE 230 OU À AGENT@LERY.CA



HALLOWEEN



★ **ATELIER DÉCORATION DE CITROUILLES**
HÔTEL DE VILLE DE LÉRY

★ LE SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 - DE 9 H 00 À 11 H 30
POUR LES ENFANTS ET LEURS PARENTS (CITROUILLES ET MATÉRIAUX COMPRIS)
GRATUIT

COLLECTE DE BONBONS ET SURPRISES
PARC DE LA PRESQU'ÎLE ASSELIN
LE 31 OCTOBRE 2023 - DE 17H00 À 20 H 00
GRATUIT



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Pour cet avis public, Monsieur Michel Morneau, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs et électrices de la municipalité :

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures
Poste de conseillère ou conseiller - District 2

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 22 septembre 2023 au 6 octobre 2023

Horaire

Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Attention : le vendredi 6 octobre 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 5 novembre 2023, 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : Dimanche 29 octobre 2023, de 12 h à 20 h.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Caroline Allard

5. Les adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Madame Caroline Allard

6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Adresse : 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry

Téléphone : 450-692-6861

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 5^e jour de septembre 2023.

Michel Morneau MAP. urb.

Président des élections

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-452, ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry statuera, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mercredi 11 octobre 2023n la salle Adolphe-Leduc, sur une demande de dérogation mineure (DM2023-05) au Règlement de lotissement numéro 2016-452, et ses amendements :

IMMEUBLES VISÉS :

2, 6 et 10, chemin du Lac-Saint-Louis portant les numéros 5 141 937.

RÈGLEMENTATION CONCERNÉE :

Le règlement de lotissement numéro 2016-452, chapitre 3-Dispositions préalables à la conception d'un projet de lotissement et d'une opération cadastrale, Section 6-Dispositions applicables aux terrains, Article 42-Lot situé sur ligne extérieure d'une courbe : La largeur d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe dont le rayon de courbure est inférieur à 100 mètres peut être réduite à la ligne de l'emprise de la rue, jusqu'à un maximum de 33% par rapport à largeur minimale prescrite à la grille des usages et des normes, pourvu que la largeur minimale du lot soit respectée à la marge avant minimale prescrite à ladite grille.

MODIFICATION DEMANDÉE POUR CES LOTS :

La demande a pour effet de ne pas exiger le respect de la largeur minimale de 50 mètres calculée à la ligne de marge avant minimale du lot et ce, contrairement à l'article 42 paragraphe 1 du règlement de lotissement numéro 2016-452 a pour effet de permettre la subdivision du lot 5 141 937 en deux lots. Le résultat découlant de la demande de dérogation telle que présentée est représenté visuellement et sommairement au plan joint en l'annexe A ci-après.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ces dossiers.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 5^e jour de septembre 2023.

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

ANNEXE A PLAN DE REPRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

